



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-6 décembre 2014

Point 5 de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre
et du Réseau des technologies climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-8 décembre 2014

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique:
rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre
et du Réseau des technologies climatiques**

**Rapport annuel commun du Comité exécutif
de la technologie et du Centre et du Réseau
des technologies climatiques pour 2014**

Projet de conclusions proposé par les Présidents

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à leur quarante et unième session, ont recommandé à la Conférence des Parties d'examiner et d'adopter à sa vingtième session le projet de décision suivant:

Projet de décision -/CP.20

Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 1/CP.16, 2/CP.17, 4/CP.17, 1/CP.18, 13/CP.18, 14/CP.18 et 25/CP.19,

Rappelant également le paragraphe 126 de la décision 1/CP.16,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2014¹ et les principaux messages communs qu'il contient;

2. *Note* que grâce aux travaux accomplis par ces organes en 2014, le Mécanisme technologique progresse de manière satisfaisante dans l'accomplissement de son mandat, tel que défini dans les Accords de Cancún et les résultats de Durban;

3. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre et le Réseau des technologies climatiques et les encourage à continuer de collaborer pour renforcer la cohérence et les synergies dans les activités du Mécanisme technologique;

4. *Décide* que le Comité exécutif de la technologie et le Centre et le Réseau des technologies climatiques continueront d'élaborer un rapport annuel commun pour rendre compte à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de leurs activités respectives et de l'accomplissement de leurs fonctions respectives;

Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2014

5. *Accueille favorablement* le plan de travail glissant du Comité exécutif de la technologie pour la période 2014-2015² et les progrès réalisés par le Comité en vue de la mise en œuvre de ce plan;

6. *Prend acte* des principaux messages du Comité exécutif de la technologie concernant le financement des technologies climatiques, les technologies d'adaptation et les évaluations des besoins technologiques, tels qu'ils figurent dans le rapport visé au paragraphe 1 ci-dessus;

7. *Accueille avec satisfaction* les travaux réalisés par le Comité exécutif de la technologie en 2014 sur les technologies d'adaptation, notamment ses notes d'orientation sur les technologies d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau, et attend avec intérêt les résultats des travaux qu'il mènera sur les technologies d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail glissant pour la période 2014-2015;

8. *Note* que le Comité exécutif de la technologie a organisé en octobre 2014 un atelier sur les systèmes nationaux d'innovation et demande au Comité exécutif de la technologie de poursuivre ses travaux sur les conditions favorables et les obstacles, tels

¹ FCCC/SB/2014/3.

² Annexe II du document TEC/2014/8/10 du Comité exécutif de la technologie.

qu'ils sont présentés dans l'activité 4 de son plan de travail glissant pour la période 2014-2015;

9. *Constate avec satisfaction* que le Comité exécutif de la technologie met effectivement en œuvre ses modalités de liaison avec les dispositifs institutionnels en collaborant activement avec des organes agissant tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci, notamment le Comité de l'adaptation, le Comité permanent du financement et le Fonds pour l'environnement mondial;

10. *Prend acte* du fait que le Comité exécutif de la technologie, comme l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre l'y ont invité³, a entrepris des activités en 2014 pour renforcer les liens avec les organisations agissant tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci;

11. *Encourage* le Comité exécutif de la technologie à continuer de renforcer les liens visés au paragraphe 10 ci-dessus lors de la mise en œuvre de son plan de travail glissant pour la période 2014-2015;

12. *Reconnaît* qu'il est nécessaire d'améliorer le processus des évaluations des besoins technologiques en vue de faciliter la mise en œuvre des idées de projets qui émanent de ce processus. Il est possible d'y parvenir en fournissant une assistance technique et un financement à chaque processus d'évaluation des besoins technologiques, qui devrait également tendre à intégrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des besoins technologiques;

13. *Demande* au Comité exécutif de la technologie de donner des indications sur la manière dont les résultats des évaluations des besoins technologiques, en particulier les plans d'action technologiques, peuvent être concrétisés par des projets réalisables à terme, et de présenter aux organes subsidiaires, à leur quarante-troisième session, un rapport intermédiaire sur ses conclusions préliminaires;

Activités et résultats du Centre et du Réseau des technologies climatiques en 2014

14. *Accueille avec satisfaction* les progrès réalisés par le Centre et le Réseau des technologies climatiques dans la mise en œuvre de son programme de travail, notamment en: répondant aux demandes des pays en développement; en encourageant la collaboration et l'accès à l'information; et en consolidant les réseaux, les partenariats et les activités de renforcement des capacités;

15. *Accueille favorablement* l'élaboration et l'approbation, par le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques, des critères relatifs à la structure du réseau applicables par le Centre des technologies climatiques et des critères de priorité applicables par le Centre et le Réseau des technologies climatiques pour répondre aux demandes des autorités nationales désignées et elle encourage le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques à affiner ces critères, en fonction des besoins;

16. *Encourage* le Centre et le Réseau des technologies climatiques à perfectionner leurs procédures de traitement des demandes et à informer les Parties et les parties prenantes de ces activités dans le rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;

17. *Accueille favorablement* les travaux menés par le Conseil consultatif du Centre et du Réseau des technologies climatiques en 2014 pour faciliter le fonctionnement et les services du Centre et du Réseau des technologies climatiques;

³ FCCC/SBSTA/2014/2, par. 32, et FCCC/SBI/2014/8, par. 133.

18. *Prend note* des consultations en cours entre le Fonds pour l'environnement mondial et le Centre et le Réseau des technologies climatiques et demande au Centre et au Réseau des technologies climatiques de rendre compte de ces consultations dans les futurs rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;

19. *Prend note également* du document FCCC/SB/2014/3 (par. 64 à 66), et invite le Centre et le Réseau des technologies climatiques à continuer de rendre compte de ces questions, ainsi que des ressources financières disponibles pour répondre aux demandes, dans les futurs rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.
